

Guide de transmission du Dossier Unique d'Admission (DUA)

L'espace « **Personnes en situation de handicap** » de ViaTrajectoire vous permet d'accéder à différents services :



- **Un annuaire national** des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour trouver les structures qui répondent à vos attentes
- Le **suivi de vos décisions d'orientations**
- **Un Dossier Unique d'Admission (DUA)** pour adresser votre demande d'accompagnement
- **Le suivi des réponses apportées** par les établissements et services médico-sociaux (ESMS) via votre espace sécurisé

Le Dossier Unique d'Admission (DUA), c'est quoi ?



Le DUA est un **formulaire unique de demande d'admission**. Il est accessible en ligne.

Vous saisissez les informations nécessaires à l'étude de votre demande par les ESMS, et pouvez les mettre à jour à tout moment.

Le Dossier Unique d'Admission (DUA) pour simplifier vos démarches !



Il n'est plus nécessaire de renseigner les dossiers d'admission propres à chaque établissement. Un fois complété en ligne, vous pouvez l'adresser aux établissements et services médico-sociaux (ESMS) conformes à votre décision d'orientation **en quelques clics**.

La mise à jour des informations en ligne est transmise en temps réel aux établissements et services déjà contactés.

Ce document a pour objectif de répondre aux questions les plus fréquentes des utilisateurs lors de la transmission du Dossier Unique d'Admission (DUA).

Il est composé de 3 parties :

Partie 1 – Consulter vos décisions d'orientations et envoyer votre Dossier Unique d'Admission (DUA) à un établissement déjà contacté

Partie 2 – Trouver un établissement ou service médico-social (ESMS) correspondant à vos besoins et envoyer votre Dossier Unique d'Admission (DUA)

Partie 3 – Suivre l'avancement de vos demandes

Retrouvez les deux autres documents qui vous guideront dans vos démarches :



Pour vous connecter à votre espace personnel ViaTrajectoire utilisez le « **Flyer de connexion** » transmis par votre MDPH, ou l'ESMS qui vous accompagne



Pour remplir votre Dossier Unique d'Admission (DUA) : consultez le « [Guide de remplissage](#) » disponible sur les pages « Consulter mon dossier unique d'admission » ou « Informations utiles » de ViaTrajectoire.

Partie 1 - Consulter vos décisions d'orientations et autoriser les établissements et services contactés à consulter votre Dossier Unique d'Admission (DUA)

Lorsque vous aurez rempli toutes les parties obligatoires de votre Dossier Unique d'Admission (DUA), vous verrez apparaître le bandeau suivant au-dessus de votre dossier :

Votre dossier est complet



Si ces informations obligatoires ne sont pas toutes remplies, il ne sera pas possible de transmettre votre dossier à un établissement ou service médico-social (ESMS).

✓ Accéder à vos décisions d'orientations

La page « [Suivre mes décisions et demandes](#) » liste toutes les décisions d'orientations dont vous bénéficiez :

- 1 Le paragraphe « [Décisions d'orientations en cours](#) » est affiché par défaut, et affiche les décisions d'orientation en cours de validité
- 2 Vous pouvez également consulter vos « [Décisions d'orientations à venir](#) » (droits accordés pour une période ultérieure – cas des renouvellements de décision par exemple) et vos « [Anciennes décisions d'orientation](#) » (dont la période de validité est dépassée)



[Consulter mon dossier unique d'admission](#)

[Suivre mes décisions et demandes](#)

[Rechercher un établissement ou service](#)

[Gérer mon compte](#)

[Contacter le support](#)

Décisions d'orientations prises par la MDPH :

^ Décisions d'orientation en cours 1

Orientation vers un Institut d'éducation motrice (IEM)

Décision prise le 01/06/2021

Droits ouverts du 01/06/2021 au 10/06/2026

Nature des droits : Nouveau droit

👁 Afficher les structures contactées (1)

+ Contacter une autre structure

▼ Décisions d'orientation à venir

2

▼ Anciennes décisions d'orientation

✓ Consulter la liste des établissements et services médico-sociaux (ESMS) préconisés

Les informations concernant votre décision d'orientation ont été envoyés par la MDPH aux établissements et services médico-sociaux (ESMS) préconisés dans votre décision d'orientation.

Vous pouvez retrouver la liste des ESMS préconisés pour chaque décision d'orientation en cliquant sur « **Afficher les structures contactées** » :

Orientation vers un Institut d'éducation motrice (IEM)

Décision prise le **01/06/2021** Droits ouverts du **01/06/2021** au **10/06/2026** Nature des droits : **Nouveau droit**

Afficher les structures contactées (1) **+ Contacter une autre structure**

Orientation vers un Institut d'éducation motrice (IEM)

Décision prise le **01/06/2021** Droits ouverts du **01/06/2021** au **10/06/2026** Nature des droits : **Nouveau droit**

Masquer les structures contactées **+ Contacter une autre structure**



IEM LE CORYPHÉE
APF FRANCE
HANDICAP
INSTITUT D'ÉDUCATION
MOTRICE
01440 - VIRIAT
04 74 24 62 54

Fiche établissement

Initiateur : **Ma MDPH**
→ **Notification envoyée**
☐ J'autorise l'ESMS à
consulter mon dossier
unique d'admission

X Annuler la demande

 Vous pouvez annuler à tout moment l'envoi de la notification à un établissement ou service-médico-social (ESMS) en cliquant sur le bouton « **Annuler la demande** ».

✓ Autoriser les ESMS déjà contactés à consulter votre Dossier Unique d'Admission (DUA)

Vous pouvez choisir de communiquer les informations renseignées dans votre Dossier Unique d'Admission (DUA) aux ESMS de votre choix, en cochant la case « **J'autorise l'ESMS à consulter mon dossier unique d'admission** » :



**IEM LE CORYPHÉE APF
FRANCE HANDICAP**
INSTITUT D'ÉDUCATION MOTRICE
01440 - VIRIAT
04 74 24 62 54

Fiche établissement

Initiateur : **Ma MDPH**
→ **Notification envoyée**

☒ J'autorise l'ESMS à consulter
mon dossier unique d'admission

Annuler la demande

Partie 2 – Trouver un établissement ou service médico-social (ESMS) correspondant à vos besoins et envoyer votre Dossier Unique d'Admission (DUA)

Vous pouvez contacter d'autres ESMS que ceux préconisés par la MDPH en cliquant sur « **Contactez d'autres structures** » depuis la page « **Suivre mes décisions et demandes** » :

Orientation vers un Institut d'éducation motrice (IEM)

Décision prise le **01/06/2021** Droits ouverts du **01/06/2021** au **10/06/2026** Nature des droits : **Nouveau droit**

Masquer les structures contactées **+ Contacter une autre structure**



**IEM LE CORYPHÉE APF FRANCE
HANDICAP**
INSTITUT D'ÉDUCATION MOTRICE
01440 - VIRIAT
04 74 24 62 54

Fiche établissement

Initiateur : **Ma MDPH**
→ **Notification envoyée**

☒ J'autorise l'ESMS à consulter mon
dossier unique d'admission

Annuler la demande

Vous serez redirigé vers la page « **Rechercher un établissement ou service** » :

- 1 La partie gauche de l'écran contient les critères de recherche. En arrivant sur la page certains filtres sont définis par défaut (« Code postal – Ville », « Distance maximale ») mais vous pouvez les modifier.
- 2 La partie droite de l'écran affiche les résultats de la recherche (une vignette = un ESMS)

✓ Rechercher un établissement ou un service médico-social (ESMS)

Les critères de recherche sont répartis en 3 catégories :

▲ A proximité de

Vous pouvez rechercher tous les ESMS d'un département, ou indiquer un code postal / une ville puis indiquer la distance maximale de recherche.

▲ Type d'établissement ou service



Le critère « Type d'établissement ou service » est défini par défaut. Il est conseillé de ne pas le modifier pour vous assurer de contacter des ESMS conformes à votre décision d'orientation.

▲ Critères complémentaires

La liste déroulante « Mode(s) de fonctionnement » vous permet de sélectionner les modalités d'accueil souhaitées : Accueil de jour, internat...

Ces informations peuvent être préconisées sur vos décisions d'orientation.

Cliquez ensuite sur le bouton « **Rechercher** » pour faire apparaître la liste des établissements et services correspondant aux critères renseignés.

Rechercher

Consultez les informations des établissements ou des services en cliquant sur le bouton « **Fiche établissement** » :



IME HENRI LAFAY
INSTITUT MÉDICO-
ÉDUCATIF (I.M.E.)
01000 - BOURG EN
BRESSE
04 74 22 13 32

1.11 Km

Fiche établissement

Envoyer une demande

IME HENRI LAFAY Imprimer Fermer

 **IME HENRI LAFAY**
1 RUE DU DOCTEUR DUBY, 01000 - BOURG EN BRESSE
04 74 22 13 32
<http://apajh.org/-BOURGEBRESSE/ime-henri-lafay-bourg/>
Numéro Finess : 010003218

Informations générales Unités Prestations

« Construire le parcours de vie du jeune pour lui garantir la meilleure orientation en fonction de ses compétences et en favorisant son inclusion en milieu ordinaire ».

L'IME Henri Lafay est un établissement accueillant des jeunes de 5 à 20 ans tous porteurs d'un diagnostic de TSA (ou d'un diagnostic posé selon les termes des anciennes classifications CIM/DSM et correspondant aujourd'hui à un diagnostic de TSA). La sévérité des atteintes des différentes dimensions symptomatiques est d'un niveau 2 à 3 c'est-à-dire « nécessitant une aide importante à une aide très importante ». L'IME dispose d'un agrément de 22 places en semi-internat. La structure est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 16h, les mercredis de 9h à 13h30 et les jeudis de 9h30 à 16h.

L'établissement est situé au cœur de la ville de Bourg en Bresse et s'attache aux respects des valeurs de la Fédération APAJH à savoir la primauté de la personne, la laïcité, l'engagement citoyen solidaire, de l'intégration à l'inclusion et l'accessibilité universelle.

Directeur
PIRAT CRAMET Martine
✉ martine.cramet@apajh.asso.fr
☎ 04 74 22 13 32

Organisme Gestionnaire
Raison sociale **FEDERATION DES APAJH**
Statut juridique **Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique**
Numéro Finess *Donnée non communiquée.*

✓ Envoyer votre Dossier Unique d'Admission (DUA)

Pour transmettre votre Dossier Unique d'Admission (DUA) à un établissement ou service médico-social (ESMS), cliquez sur le bouton « **Envoyer une demande** » :



IME HENRI LAFAY 1.11 Km
INSTITUT MÉDICO-EDUCATIF (I.M.E.)
01000 - BOURG EN BRESSE
04 74 22 13 32
Fiche établissement
Envoyer une demande

Une fenêtre intitulée « **Envoyer une demande** » s'affiche et vous permet de :

- 1 Ajouter des précisions sur votre souhait d'accompagnement (date de début de prise en charge souhaitée, périodicité de l'accueil...)
- 2 Cocher la case pour autoriser l'établissements ou le service médico-social (ESMS) concerné à consulter votre Dossier Unique d'Admission (DUA)



Envoyer une demande X Fermer

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Votre demande concerne l'orientation suivante * :

☒ **Orientation vers un Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)**
 Décision prise le **01/05/2020**
 Droits ouverts du **01/05/2020** au **01/05/2025**
 Préconisation de la MDPH (Temporalité) : **Permanent**
 Nature des droits : **Nouveau droit**

Précisions sur la demande 1

☒ * **En cochant cette case, vous autorisez l'établissement contacté à consulter votre dossier d'orientation.** 2

Envoyer une demande

Cliquez ensuite sur le bouton « **Envoyer une demande** » pour transmettre ces informations à l'établissement sélectionné.

Partie 3 – Suivre l'avancement de vos demandes

Vous pouvez suivre le statut de traitement de votre dossier par les établissements ou services médico-sociaux (ESMS) depuis l'onglet « **Suivre mes décisions et demandes** » :

ViaTrajectoire
Service public de suivi des décisions d'orientation en établissement ou service médico-social

PATISSIER LEMEILLEUR
Dossier n°12345678915
Dernière connexion le 18/07/2023 à 14:24

Me déconnecter

Consulter mon dossier unique d'admission **Suivre mes décisions et demandes** Rechercher un ESMS Gérer mon compte Contacter le support

Décisions d'orientations prises par la MDPH :

^ Décisions d'orientation en cours

Orientation vers un Institut d'éducation motrice (IEM)

Décision prise le **01/06/2021** Droits ouverts du **01/06/2021** au **10/06/2026** Nature des droits : **Nouveau droit**

Masquer les structures contactées + Contacter une autre structure

 IEM LE CORYPHÉE APF FRANCE HANDICAP INSTITUT D'ÉDUCATION MOTRICE 01440 - VIRIAT 04 74 24 62 54 Fiche établissement	Initiateur : Ma MDPH → Notification envoyée ✓ J'autorise l'ESMS à consulter mon dossier unique d'admission Annuler la demande	 IME HENRI LAFAY INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (I.M.E.) 01000 - BOURG EN BRESSE 04 74 22 13 32 Fiche établissement	Initiateur : Moi-même → Notification envoyée le 18/07/2023 ✓ J'autorise l'ESMS à consulter mon dossier unique d'admission Annuler la demande
---	--	---	--

IME HENRI LAFAY
INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (I.M.E.)
01000 - BOURG EN BRESSE
04 74 22 13 32

Fiche établissement

Initiateur : **Moi-même**

Notification lue le **18/07/2023**

✓ J'autorise l'ESMS à consulter mon dossier unique d'admission

Annuler la demande



En cas de difficulté, contactez l'assistance en renseignant le formulaire de demande d'aide, accessible depuis le menu « **Contacter le support** » :

Contacter le support